



Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 045-214502858-20250605-DEC202551-AU

S²LO

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques
☎ 02 38 79 33 81
☎ 02 38 79 33 95

DECISION N° 2025-51

Le Maire de Saint Jean de La Ruelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

Vu la réglementation des Marchés Publics

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2023 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, sans limite de montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE

Article 1 : de signer les modifications en cours d'exécution concernant la prolongation de la durée des travaux, pour les deux lots du marché 23SJ07, relatif à la construction d'une structure multi accueil petite enfance et d'un relais d'assistantes maternelles.

Conformément au précédent avenant de prolongation de durée, le présent marché devait s'achever le 6 juin 2025.

Suite au retard dû, entre autres, à des décalages dans les interventions des entreprises, le délai d'exécution des travaux est prolongé de deux semaines supplémentaires, soit jusqu'au 20 juin 2025.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Article 2 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre
- Monsieur le Trésorier - Service de Gestion Comptable Orléans Métropole

Fait à Saint Jean de la Ruelle,
Le 4 juin 2025



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle